

Zone 5 à Genève ;

Repenser l'articulation du commun.

Mulard Tanguy



2021, Mulard Tanguy

Vous pouvez utiliser, distribuer et reproduire le matériel par tous moyens et sous tous formats, à condition de créditer l'auteur de l'œuvre. Les contenus provenant de sources externes ne sont pas soumis à la Licence CC BY et leur utilisation nécessite l'autorisation de leurs auteurs.

Zone 5 à Genève ;

Repenser l'articulation du commun.

Mulard Tanguy,

Travail d'énoncé théorique pour la session;
Projet de master 2020-2021,
École Polytechnique Fédérale de Lausanne.

Équipe de suivi:
Professeur d'énoncé théorique: Luca Pattaroni
Maître EPFL: Tommaso Pietropoli
Directrice pédagogique: Paola Viganò

Table des matières

I – Introduction;	
Problématique	11
I.I – Avant-propos;	
Transition, commun, autonomie.	13
I.II - Densification de la zone villa à Genève ;	
Etat des lieux.	19
I.III – Hypothèse ;	
De la défense de l'intérêt privé à l'ouverture du compromis.	25
II – Articuler l'intime et le public ;	
Support de la densification en zone 5.	29
II.I – Processus d'articulation de l'habitant au citoyen ;	
Projet urbain créateur d'un cadre participatif.	31
<i>Émergence participative, appel à un cadre de co-construction.</i>	31
<i>Projet participatif, création d'un espace public</i>	
<i>de citoyenneté urbaine.</i>	32
<i>Pratique productrice.</i>	33
<i>Processualisation de l'intervention.</i>	35
II.II - De la parcelle à la cellule ;	
Exemple du développement du monachisme.	39
<i>Subjectivité individuelle et institution ; vie et règle.</i>	40
<i>Conception du monastère dans la dialectique entre vie et règle.</i>	42
<i>Agrégation de cellules.</i>	44

<i>Centre et Cause ; liaison du vivre ensemble.</i>	46
II.III – Reconnexion des espaces privés et publics ; leçon du mouvement squat.	49
<i>La communauté entre ouverture et fermeture.</i>	49
<i>Des lieux et une architecture d'usage ; l'épaississement des limites.</i>	51
III – Vers une mutation de la zone 5 ; Densification douce.	55
III.I – Zone 5 et visées.	57
<i>Zone villa.</i>	57
<i>Vers la ville compacte ?</i>	59
<i>Un processus pour sortir de la zone villa.</i>	61
III.II – Axes d'intervention.	65
<i>Agréger les intérêts privés pour permettre l'émergence d'un intérêt collectif ; Redéfinir une identité. et agréger les logements en un quartier.</i>	65
<i>Espace public d'usage et épaississement de la limite.</i>	67
<i>Potentialité de densification, repenser les seuils.</i>	71
<i>Quelles intentions dans ce projet ?</i>	73
III.III – Conclusion.	75

I – Introduction; Problématique

I.1 – Avant-propos; Transition, commun, autonomie

L’anthropocène serait l’époque marquée par l’activité humaine dans laquelle nous entrons. Ce néologisme – en voie d’être validé scientifiquement comme la nouvelle époque faisant suite à l’holocène et dont la vie humaine est devenue une force géologique – s’avère tracer le défi du 21^{ème} siècle. Il semble que l’humanité ou plutôt ses derniers emballements menace sa propre existence et qu’il serait enfin temps de corriger la trajectoire. Le terme qui trouverait son origine dans les prémices de la révolution industrielle et son affirmation dans la grande accélération nous pousse donc à remettre en cause la manière dont l’être humain se serait accaparé la planète terre. C’est le terme capitalocène qui pourrait statuer l’état de cette époque, comme le propose Andreas Malm insistant plus sur le développement du capitalisme que sur une nocivité humaine primordiale. Cette thèse coïncide avec l’idée que le marché libre semble indéniablement impossible à réconcilier avec la crise climatique, comme l’affirme Naomi Klein avec son ouvrage « Tout peut changer : Capitalisme et changement climatique ». La transition, alors primordiale, est marquée d’anticapitalisme pour toutes et tous. Mais la critique semble plus claire qu’un lendemain. Il semble que dans tous les cas l’organisation des diverses relations humaines est bouleversée et est à bouleverser.

La thèse de la sortie du système dit capitaliste a amené plus d'une discussion sur l'institution des `Communs¹ comme contre-modèle du marché libre et de l'État actuel. Cette notion en vogue dépasse en fait la qualification de biens dit communs et s'adresse à la conceptualisation de modèles de gouvernance. Ce qui implique donc plus la création de communautés gouvernantes que de biens communs en première instance. Le dépassement du capitalisme et la gestion responsable des ressources se situerait dans un jeu de pouvoir. Massimo De Angelis introduit son ouvrage « Omnia sunt communia », traduisible par « Tout en commun » ou dans sa compréhension politisée « [mettons] tout en commun », justement en plaçant l'établissement des communs comme un processus de transformation social ; « *Une transformation radicale de notre monde implique que les gens se rassemblent en communautés qui développent ces alternatives [les alternatives proposées par différents mouvements sociaux] à la logique du capitalisme, les multiplient et les interconnectent: je comprends les communs comme de telles alternatives* » (Angelis 2017, p.11). Ce phénomène est historique et également observable dans certains des mouvements sociaux de ces dernières années. La recherche de la gouvernance communautaire reflète donc aussi la perte d'implication des individus dans une société devenue libérale et technicienne, problématique soulevée par ces mêmes mouvements sociaux. La communauté est objet et sujet de la transition par le fait qu'elle est ce qu'elle a à défendre ; son institutionnalisation en tant que processus de gestion du commun en lien avec la

1 Les Communs sont compris comme une modalité de partage en collectivité des ressources naturelles et culturelles. C'est une question de modèle car elle se positionne dans la problématique de la « Tragédie des communs » qui soulève le problème de la surexploitation d'une ressource collective par des individus et donc de sa gestion pour le bien commun. Le modèle libéral proposera le contrôle de la ressource par la privatisation et la responsabilisation du propriétaire. L'institution des communs est l'idée de pouvoir conserver la ressource commune par une gestion collective des acteurs locaux et institutionnels.

place “ démocratique ” de tous et de toutes. La transformation des modèles de fonctionnement en collectivité ne peuvent donc pas s’opérer sans un mouvement, un processus d’institution en commun.

Cette problématique est dans son sens le plus immédiat reliée à sa référence spatiale. Les luttes urbaines amenèrent à ce propos l’idée qu’il faut passer de l’idéologie à l’action, du discours à l’espace ; « changer la ville pour changer la vie ». Il est intéressant de retrouver cette vision dans la proposition pragmatique et utopique de Hans Widmer ; un auteur suisse proche des luttes urbaines et de l’initiation des coopératives d’habitation. Il propose de refonder l’organisation collective autour d’une notion de voisinage « en tant que possibilité pour transformer la critique du capitalisme en un projet réalisable » (P.M., 1998, p.12, 2016, p.18). Cette spatialisation de la question communautaire – influence et influente des luttes urbaines – permet de donner une actualité à la transition qui implique une refonte des rapports sociaux et des pratiques par l’individu en ce qu’il a de plus proche ; son chez soi. Cette articulation donne lieu, entre autres, à une description d’un mode de vie². Le lien qui se fait entre communauté et spatialité met alors en tension le vivre-ensemble.

Cette question du vivre-ensemble et de sa spatialité reflète un aspect important du souci de transition. En effet, elle reflète pragmatiquement la composition de la communauté en une multitude d’individus vers un but commun et donc in-fine du dépassement de l’organisation dite capitaliste. Dans les expériences menées par ces mouvements on comprend que le travail du politique s’effectue alors non pas uniquement dans une réflexion idéo-

2 Il est intéressant de voir que Hans Widmer commence « Voisinages et communs » (et « Redémarrer la suisse ») par un bref prologue narratif « rentrer chez soi » qui atteste déjà cette intrication entre le projet pragmatique et un mode de vie qui se situe dans le (mythe du) logis.

logique mais touche aussi directement au monde sensible au travers des « *dispositifs matériels, conventionnels, institutionnels par lesquels s'agence la ville* ». Aujourd'hui l'élan pour l'intérêt porté pour la convivialité, la créativité, la participation, etc. qui marque en partie nos villes tiennent des traces laissées par ces mouvements de lutte. Les figures politiques ayant alors intégré ce travail revendicatif – s'instituant à même dans la gestion politique de la ville comme appel à une ville vivante – il est toujours important de pouvoir retrouver une marge de manœuvre pour rediscuter nos modes de vies et promouvoir le travail de la politique³ (Cogato et al., 2013, partie IV). Il est donc important de pouvoir faire varier les modèles, modifier ceux qui existent, émettre la possibilité d'expérimenter dans la matière qui nous est donnée à transformer ; la ville.

Finalement la question du mode de vie, de la communauté, du vivre ensemble semble questionner l'articulation entre le fonctionnement d'individus et celui d'un groupe social. Ce phénomène répond plus à une construction « dynamique » qu'à un projet établi de construction d'espace social intégrant un savoir vivre ensemble. L'articulation de l'individuel et du collectif semble être une des questions motrices de la question de l'institution du commun à différentes échelles. On pourrait imaginer en partie cette tension dans le fantasme qui guide Roland Barthes dans son cours au collège de France « Comment vivre ensemble » ; comme l'introduit Claude Coste dans la préface des notes de cours : « Tout le cours est dans cette question : A quelle distance dois-je me tenir des autres pour construire une sociabilité sans aliénation, une solitude sans exil ? Comme on s'en doute le cours ne donne pas la réponse. »

3 En référence au concept de la politique selon Rancières, comme étant le travail « quotidien de reformulation de la police sur un principe d'égalité ». « La police » étant le cadre institutionnel ordonnant le vivre-ensemble qui au travers « du politique » retranscrit ou rejette le travail de « la politique ». (Cogato et al, 2013, p. 260).

(Barthes, 2002, p.28).

Cette première réflexion guide l'entrée dans le sujet pratique de ce travail qui vise l'étude de la zone 5 à Genève. Aujourd'hui cette zone est un espace pavillonnaire discuté. Elle statue à la fois de manière plutôt partagée qu'un modèle est à repenser et à la fois que le modèle à venir peine à faire son chemin. Elle semble justement mettre en tension un discours général sur le bien commun et un autre sur l'intérêt individuel. C'est l'occasion de réfléchir à un autre modèle du vivre-ensemble en se rappelant que les modèles de fonctionnement collectif doivent être pluriels comme la notion de « collectif » et que la mise en partage ne doit pas être synonyme d'homogénéisation des différents modèles pour un modèle standardisé.

I.II - Densification de la zone villa à Genève ; Etat des lieux

Face à l'augmentation de sa population et sa situation géographiquement enclavée Genève se doit de densifier la partie déjà urbanisée du canton pour conserver ses terres agricoles. Les regards se tournent aujourd'hui en bonne partie vers la zone 5⁴ – dite zone villa – représentant un peu plus de la moitié de la surface à bâtir du canton mais logeant seulement un dixième de la population. Le plan directeur cantonal 2030 prévoit donc une densification de cette zone. Un dixième de la zone est voué à une modification de zone quant au reste elle est vouée à être densifiée sans changement de zone ceci présentant donc deux approches différentes. La première consiste, par le changement de zone, à transformer complètement un secteur à l'aide, entre-autre, de l'outil du plan localisé de quartier (PLQ) pour amener une densité liée à la définition d'une zone urbaine. Et il y a une deuxième vision de densification sans changement de zone – une vision dite de densification douce – qui se concrétise par l'adoption de l'article 59 al. 4 de la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) en 2013⁵. Cependant ces deux visions semblent rencontrer quelques difficultés.

La stratégie de densification douce semble soulever des problèmes dus

4 La « Zone 5 » est une zone issue des principes de zoning pour le développement de la ville de Genève qui accueille une faible densité bâtie, des villas, et un usage principalement résidentiel.

5 Cet article permet d'octroyer, aux propriétaires et à certaines conditions, une dérogation pour augmenter l'indice d'utilisation du sol de leur parcelle auparavant limité à une valeur fixe pour la zone 5. L'indice d'utilisation du sol (IUC) se calcule selon le rapport entre la somme des surfaces de plancher déterminantes du bâtiment et la surface déterminante de la parcelle.

à son développement au rythme des opportunités foncières et ceci malgré un guide pratique publié en 2017 ; « Les nouveaux quartiers jardins du XXI^e siècle » (Joud et al, 2017)⁶. Le département du territoire propose un moratoire début 2019 pour bloquer momentanément la densification spontanée en zone villa (McCrae, 2019). Le manque de qualités des formes bâties, une individualisation du territoire, un espace d'autant plus dédié à la voiture sont les principales raisons invoquées pour justifier ce moratoire. Antonio Hodgers, chef du département du territoire, dénonce une zone où la vision n'est que trop libérale ; « Les promoteurs peuvent faire ce qu'ils veulent dans ces périmètres: c'est un marché libre en partie spéculatif »⁷. La stratégie douce ne semble pas pouvoir transformer qualitativement la zone 5 ne donnant principalement que sur le développement de promotion immobilière sans valeur qualitative.

Quant à la stratégie " lourde ", avec le troisième refus consécutif de modification de zone d'une zone 5 le 9 février 2020, une tendance prend place contre les projets d'aménagement portés par le conseil d'État Genevois (McCrae, 2020). Ce vote, plus qu'un refus, démontrerait la barrière qui prend place entre les projets d'urbanisme de l'état promulguant un aménagement au bénéfice de tous et les citoyens refusant " une pratique du bétonnage ". Pourtant les habitants sont volontaires à la création de nouveaux logements, comme le démontre le retour positif dans les urnes à Genève pour l'initiative pour plus de logements abordables. Ce qui semble poser problèmes sont les

6 Ce guide a été initié par la ville de Genève et élaboré par un groupement de professionnels. Celui-ci a pour but de donner les outils et les " guide lines " aux différents acteurs impliqués dans ce principe de densification pour promouvoir une densification qualitative et cohérente.

7 Le moratoire semble d'ailleurs plus embêter les gros propriétaires, promoteurs comme le démontre le mécontentement de la chambre genevoise immobilière, alors que l'association ou lobby des petits propriétaires, le pic vert, semble favorable. (McCrae, 2019)

modèles proposés par l'État de Genève qui ne tiendraient pas assez compte des enjeux sociaux et écologiques de telles opérations. Cette dichotomie semble prendre place entre un État pour qui la densification est inévitable et premièrement quantitative et une population loin de ces opérations en attente d'un modèle qualitatif.

On se rend compte que dans les deux approches la transformation de la zone 5 semble bloquer sur l'idéal à mettre en place pour la qualité de l'urbanisation à venir. Plus que de savoir s'il faut densifier ou non la question semble toucher à l'établissement d'un nouvel environnement dans la zone villa. La population refuse les cadres de vie entendus dans les projets de densifications actuels. Cette discordance est l'occasion de revoir les modèles à projeter du vivre ensemble et d'ouvrir de nouveaux espaces d'expérimentation. En effet, en acceptant ce conflit, les différents acteurs de la conception de ces projets pourraient être amenés à revoir la stratégie pour qu'elle puisse répondre aux différentes attentes quantitatives et qualitatives. La refonte de cette stratégie doit donc se faire en se rappelant que finalement la densification est une question subjective comme le rappelle Rahul Srivastava et Matias Echanove dans leur traitement de la problématique de la densification d'un quartier de villas à Genève ; *«La densité n'est pas une vertu en soi. Elle ne peut pas non plus être réduite à une valeur quantitative, à un « taux » ou à un indice idéal. La densité est une notion avant tout subjective qui doit être comprise dans le contexte des habitudes culturelles qui déterminent le sentiment de proximité et de distance. Ce sont ces variables, subjectives et internalisées par les habitants, qui doivent être intégrées à la planification urbaine.»* (urbz, 2015). Ceux-ci affirment aussi que le projet de développement urbain devrait donc être plus attentif aux expériences qui font les formes urbaines plus

qu'aux formes elles-mêmes (Echanove & Srivastava, 2011). Valoriser les expériences quotidiennes des habitants et leur rôle dans la production de leur environnement proche serait tout autant porteur de qualités pour les habitants que pour le plus grand nombre. Ce travail veut prendre le point de vue de l'habitant en repartant de la zone 5 existante comme point de départ et prenant la direction d'un certain bien commun qui situe la nécessité de densifier. Il est alors question de se demander comment articuler ces deux positions qui semblent aujourd'hui, dans une certaine mesure, contradictoires.

I.III – Hypothèse ; De la défense de l'intérêt privé à l'ouverture du compromis.

Le point de discorde qui secoue et ralentit l'aménagement du territoire genevois est aussi l'installation d'un discours pour justifier le refus des projets d'aménagement et peut être le point de départ pour développer une autre approche des projets d'aménagement. Comme le montre Adrien Mutton (2020) dans la réflexion de sa maîtrise « Argumentaire environnemental et densification des secteurs de villas à Genève. », l'instauration du discours environnemental dans l'opposition des associations d'habitants face au projet d'aménagement reflète une construction discursive de « montée en généralité » au travers de laquelle il leur est possible de justifier leur opposition et qu'elle soit aujourd'hui retenue. Le discours, au travers de l'argument environnemental, étend la défense de l'intérêt privé à la défense d'un intérêt général. Bien que les détracteurs de cette opposition puissent la voir comme la continuité d'une idée hypocrite et purement « NIMBY »⁸, il semble que tout de même l'opposition s'empare de l'intérêt général et se positionne en son défenseur. La défense d'un cadre de vie et d'un rôle écologique de la zone 5 positionne les habitants, au travers des associations d'habitants, comme défenseurs d'un intérêt général qui bloque l'État dans ses projets d'aménagements faisant contre-pied à la position de celui-ci de défenseur du bien commun.

8 « NIMBY » est l'acronyme de « not in my back yard ». Celui-ci définirait de manière négative une tendance à refuser de la part d'un privé tout nouveau projet à proximité au but de conserver son cadre privé intact. Cette tendance serait celle d'un habitant "égoïste" et conservateur.

En ceci il y a une articulation qui semble prendre place en une structure collective par un réseau d'association et un discours d'intérêt général. En même temps la question de la densification semble alors plus concerner la stratégie de développement et le cadre de vie proposé que simplement l'augmentation de la population locale. C'est donc encore une fois qu'il faut relativiser le ressenti de densité car il tient à une vision subjective. Ce qui semble faire l'indispensable qualité de la zone villa pour les propriétaires et la population genevoise serait ce que nomment les associations de sauvegarde de la zone villa une certaine vie villageoise et "verte". L'association « Sauvegarde Genève », une des associations de défense des zones 5 les plus reconnus, est née de la défense d'un quartier au Petit-Saconnex et défendait un « dernier village » en ville de Genève fonctionnant comme parc et poumon de verdure à l'échelle de la ville⁹.

Dans l'idée que la densification ne peut être abandonnée car nécessaire et que la défense des intérêts des habitants est bien ancrée, la tension est stimulatrice de nouvelles synergies¹⁰. La solution semble alors au compromis. C'est ici que l'on pourrait voir l'occasion de remodeler un projet du vivre-ensemble différent sous l'impulsion de la défense d'un cadre de vie lui aussi différent. Le travail du compromis pourrait avoir la force de sortir la zone 5 de son principe de zoning bien ancré dans le modèle pavillonnaire. C'est alors un processus de transformation qu'il faut comprendre vers un

9 Ils défendent un cadre de vie qui serait en disparition à Genève et sa rentabilité pour le reste de la population comme un poumon de verdure pour la ville. À cette idée ils mobilisent le soutien de leur voisinage direct et la mise en place de l'événement « Jardins Vagabonds » qui ouvre les jardins privés au public. Ils ne s'opposent d'ailleurs pas à la construction de logements mais à leur qualité. (Revello, 2019) (<https://www.sauvegarde-geneve.ch/association>)

10 Antonio Hodgers invite d'ailleurs une association à repenser un nouveau quartier suite à une table ronde «Qu'est-ce qu'un quartier de qualité » celle-ci répond par l'affirmative (Torre, 2020).

autre type de zone qui ne peut se passer uniquement en augmentant la densité autorisée sur une parcelle mais en changeant en profondeur le tissu de la zone villa. Il faut repenser l'articulation du cadre de vie que propose la zone villa pour qu'elle puisse intégrer une nouvelle densité sans préteriter à la qualité de ce cadre. Il faut alors se demander quelles peuvent être les dynamiques à mobiliser pour établir un support de transformation de la zone 5 en un espace renouvelé profitable aux habitants de cette zone et à la population genevoise. Quels sont les notions et les concepts spatiaux permettant une densification douce qualitative, comme alternative au processus de densification à grande échelle dans la zone villa ? Comment constituer une nouvelle idée de la mise en partage dans ce tissu amené à se densifier qui respecte une aspiration à une vie en lien avec le modèle séparatif que présente aujourd'hui la zone villa ?

Pour aborder cette problématique, ce travail veut en premier lieu discuter trois axes historiques permettant de réfléchir à la mise en place de ce support de densification. Il est question de remettre en perspective la question du compromis et de la participation citoyenne demandée par les habitants, les attraits du modèle spatial séparatif actuel de la "zone villa" et le vivre-ensemble, et finalement la possibilité de la mise en partage et de la transformation du tissu existant.

**II –Articuler l'intime et le public ;
Support de la densification en zone 5.**

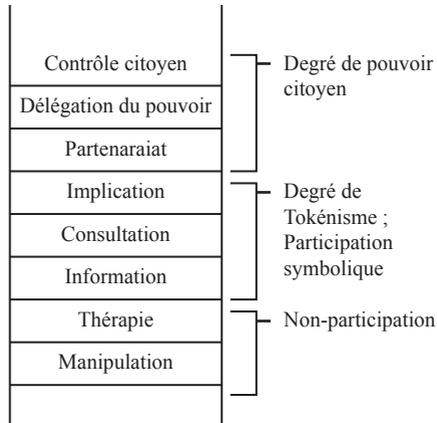
II.I – Processus d’articulation de l’habitant au citoyen ; Projet urbain créateur d’un cadre participatif.

Émergence participative, appel à un cadre de co-construction.

Le discours qui est établi par les associations d’habitants et les habitants est légitimé, que ce soit dans sa dimension d’intérêt privé ou général, entre-autre par le fait qu’il soit compris comme un droit même de ceux-ci vis-à-vis de la planification de la ville. En effet avec par exemple la modification de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD) en 2015 au niveau genevois ou de La loi sur l’aménagement du territoire (LAT) en 1979 au niveau fédéral, la participation de la population est intégrée au cadre juridique de la production de la ville et du territoire. De manière plus générale l’ambition d’inclusion des individus dans les processus de planification remonte aux mouvements sociaux porteurs d’une critique sociale et artistique des projets de planifications depuis les années 60 (Bacqué et Gauthier, 2011, p.43-44 ; Lecoq, 2018, p.90). C’est dans cette compréhension de la gouvernance du développement urbain que la population a son mot à dire et qu’il est difficile d’avancer sans travailler une position commune.

Mais il faudrait comprendre que l’ambition participative ne doit pas être simplement réduite à un principe de concertation ou de consultation mais qu’il amène « *l’habitant à comprendre la production de la ville comme un processus vernaculaire* ». L’échelle de participation d’Arnstein de 1969 porte déjà cette compréhension critique de la participation par les différentes échelles proposées. Dans cette compréhension Mathias Lecoq (2018, p.170)

donne à l'espace public son rôle politique par le projet urbain comme cadre de « coconstruction qui intègre l'habitant avec ses pratiques, son aptitude au détournement et ses compétences de participation ».



Échelle de participation de Shery R. Arnstein

Projet participatif, création d'un espace public de citoyenneté urbaine.

Cette évolution du cadre de la production de la ville comme un processus ouvert à la participation de la population postule une articulation citoyenne entre habitant et ville. Selon Lefebvre, au travers de la lecture de la ville comme un territoire politique, la position de l'habitant dans les relations humaines qu'il entretient fait émaner les modes de vies qui font société et définissent alors l'urbain. À cette encontre la critique du projet "technocrate" se comprend en ce qu'il retire la substance politique de l'espace public; « *Dans cette optique, la ville n'est plus un lieu privilégié pour les relations sociales*

et pour la vie collective et politique qui en découle. Jacobs (1961) parle de simplification de la rue, Debord (1992) de suppression de la rue pour évoquer la perte de substance de cet espace politique où l'homme peut vivre sa liberté comme un acteur collectif. » (Lecoq, 2018, p.23).

En ce sens la recherche de participation au-delà de la simple consultation participative se situe sur une autre temporalité et assigne une fonction supplémentaire à l'espace public qui puisse créer un cadre d'incitation à l'implication citoyenne. Mathias Lecoq (2018, p.46-47) démontre cette implication par l'exemple du mouvement «*100 en 1 día* » influencé par le maire Antana Mockus de la mairie de Bogotá qui prônait l'action citoyenne. L'autorité publique faisant la promotion d'une activité civique par la pratique quotidienne permet à un ensemble de citoyens d'agir dans l'espace urbain de manière à politiser leur action sur des sujets d'amélioration du cadre de vie collectif et de les résoudre par eux-mêmes. Ainsi l'espace public recouvre son potentiel politique et est support d'implication citoyenne. Un autre exemple donné par Lecoq (2018, p.108, 154), *au campo de cebada*, montre l'influence de la visibilité de l'espace public et de sa transformation sur l'engagement d'une population plus large dans le processus participatif en cours. L'incitation à la transformation de l'espace public (et la transformation elle-même) donne la possibilité de réunir et d'impliquer une population dans la modification du cadre de vie du quartier par ses propres expériences et pratiques.

Pratique productrice.

La conception cet espace de participation modifie alors l'intention du projet. L'apport est alors d'associer à la dimension technique et économique du projet des « dynamiques sociales et culturelles » en impliquant l'habitant

(Lecoq, 2018, p.172). La pratique et la connaissance de l'habitant doivent alors être comprises dans les différentes phases du projet pour que son implication soit transcrite et valorisée. C'est là que la dimension de l'expérience quotidienne des habitants prend place car il s'agit alors de la comprendre, dans les termes de Lefebvre ou de Certeau, comme le levier de création de représentations de l'espace. Certeau en la place d'un urbanisme ignorant les pratiques quotidiennes insinue la création de sens dans la pratique quotidienne lui référant un « *style de l'usage* ». « *Le style spécifie [...] la manière d'être au monde [...]. L'usage définit [...] un système de communication [...]. Ils se croisent pour former un style de l'usage, manière d'être et manière de faire.* » (Certeau, 1990, p.151). L'espace, même fixe dans sa forme, peut changer de signification et induire d'autres représentations selon les pratiques qui le constituent et lui donnent sens.

Le projet participatif induit par la valorisation de ces pratiques doit alors soulever la problématique de la pérennité ou de la retranscription de ces représentations. Dans l'opposition entre la tactique et la stratégie selon Certeau¹¹, la faiblesse de la tactique (concept connotant la pratique quotidienne de l'habitant) est de finalement ne pas pouvoir accumuler ces bénéfices et donc de transformer à long terme la ville. C'est en ce sens que le projet urbain entendu dans sa dimension participative cherche à renouer ces deux notions pour établir une stratégie de développement n'aliénant pas la pratique tactique des individus mais la renforçant. De plus c'est ce cadre qui permet d'établir une citoyenneté de l'habitant, comme vu plus haut, par la valorisation de la pratique de celui-ci.

11 La stratégie est le calcul, depuis un lieu propre, capable de contrôler et transformer un lieu autre. Alors que la tactique, art de faire, n'a ni lieu propre ni pouvoir et dépend du temps. (Certeau, 1990, p.57-63)

Processualisation de l'intervention.

L'intention d'amener une démarche participative conduit à reconsidérer la temporalité de l'élaboration d'un projet en considérant la capacité de l'habitant à l'influencer dans les diverses phases. Celles-ci doivent donc s'accommoder du quotidien et des connaissances de l'habitant. Dans cette optique l'ambition d'un urbanisme incrémental¹² est importante car elle situe son développement dans la temporalité même de l'habitant. Dans leur article «*The High-Rise and the slum : speculative urban development in mumbai.* » Matias Echanove et Rahul Srivastava montrent qu'un urbanisme incrémental est possible en alternative au modèle de la *tabula rasa*. La reconstruction des parties résidentielles et commerciales de Tokyo après la guerre en est donnée en exemple effectif. Celle-ci a été laissée aux acteurs locaux faute de plan urbain qui était seulement destiné aux parties de l'infrastructure et de l'industrie. Ce développement incrémental a amené une complexité qualitative du tissu urbain reconstruit comprenant de l'informel, des usages mixtes de l'espace, etc. Le soutien de la part de la ville de Tokyo de ces développements a permis qu'ils fassent partie intégrante de la ville et qu'ils se modernisent en étant un "atout" pour celle-ci (Echanove & Srivastava, 2011, p.24-26). Dans cet ordre d'idée là ils nous invitent à « *aller au-delà d'une analyse des formes urbaines seules et comprendre les formes dans le contexte du processus qui les a générées [...] comme une expérience multidimensionnelle et spatio-temporelle conduit par les communautés, les histoires individuelles et les activités productrices. [...] Plus proche de régler la crise urbaine et économique actuelle à Mumbai et dans beaucoup d'autres parties du monde*

12 La conception incrémentale est une conception d'évolution progressive d'un système par des ajouts successifs.

comprenant même peut-être les villes occidentales. »¹³ (Echanove & Srivastava, 2011, p.31)

La conception incrémentaliste de l'urbanisme nous amène, par l'opposition à la *tabula rasa*, à continuer de construire sur l'histoire. Elle est porteuse de mémoire et d'identité. Elle fait alors résonner l'architecture dans ce qu'elle est éphémère dans son essence, son usage. À cette image Walter Benjamin (1986, p.165-166) écrit : « Aussi poreuse que cette pierre est l'architecture. Bâtiment et action s'imbriquent dans des cours, des arcades, et des escaliers. En tout ils conservent la portée de devenir un théâtre de nouvelles constellations imprévues. Le cachet du définitif est évité. Aucune situation n'apparaît prévue pour toujours, aucune figure n'affirme son " ainsi et non autrement " »¹⁴. Il nous est alors donné de comprendre l'architecture ou l'urbain pouvant être projeté comme résilient aux événements faisant preuve de souplesse et d'adaptabilité face au quotidien et aux changements des pratiques. Là se confondent alors la stratégie et la tactique dans un mélange d'architecture et de vie. La question est alors de pouvoir approcher le cadre stratégique qui nous amène à concevoir l'architecture comme pouvant être souple à l'usage. Patrick Bouchain dans son ouvrage « Construire autrement. Comment faire ? » (2006), suite à une réflexion sur la contextualisation et l'éphémérité de l'usage par essence de l'architecture, nous amène à réfléchir le lien de la construction aux règles qui l'encadre et en quoi elles sont établies par analogie aux règles qui régissent la vie en société ; « *Dans la construction, de nombreuses règles ne sont malheureusement pas confrontées à la réalité, elles ne sont pas usées, au sens de l'usage, elles sont obsolètes.* » (Bouchain, 2006, p.33). On peut situer ici un des enjeux d'une approche in-

13 Traduction depuis l'anglais.

14 Traduction depuis l'anglais.

crémentale supportrice d'un cadre résilient aux événements et cependant capable de construire avec eux un environnement bâti.

II.II - De la parcelle à la cellule ; Exemple du développement du monachisme.

Il paraissait intéressant de faire un détour sur l'histoire monastique pour placer les enjeux du modèle séparatif en ce qu'il apporte une qualité ou détériore le cadre de vie de la zone villa. Le modèle séparatif à la vocation de pouvoir prétendre à un cadre idyornique¹⁵ et à la fois peut être accusé de former un modèle refermé sans le moindre contact entre ses protagonistes. C'est une manière aussi de repenser le modèle de proximité entre individus en lien avec la notion de densité comme le propose le collectif urbz dans le traitement de la problématique de la densification de la zone 5 dans le quartier du Mail-sud à Genève. Ils mettent en évidence que les modèles collectifs denses ne sont pas toujours en lien avec une vie collective riche en soulignant que dans certain cas une famille peut s'éviter jusqu'à « *partager un même espace leur vie durant, tout en suivant des axes circulatoires et en faisant un usage de l'espace commun qui limite les contacts humains au minimum, et contribue à ce que chacun demeure, au fond, un étranger pour les autres* ». Et qu'à l'inverse un espace recherché pour l'intimité peut ne pas être utilisé en rapportant l'observation d'une habitante disant ne pas profiter réellement de son jardin n'ayant pas l'intimité désiré dans celui-ci. (urbz, 2015, p.25-26)

Je commencerai cette partie en posant certains des enjeux qu'auront été ceux du monachisme occidental. Il sera intéressant de voir que la question de la relation de la pratique à la règle dans la constitution de la communauté

15 L'idiornique, formé du grec *idios* et *rhuthmos* ; de propre, particulier et de rythme. Désigne un mode du vivre-ensemble où chacun peut suivre son *rhuthmos* sans solitude. À la croisée de l'éremitisme et du couvent dans sa référence religieuse (Barthes, 2002, p.36-40).

émerge comme elle peut l'être dans la vision d'un urbanisme incrémental dans la partie précédente. Ceci peut être mis en lien avec la conception du modèle spatial qui en découle et que finalement cela nous permet, comme le propose le collectif urbz, de repenser la relation de la densité et de son modèle en lien avec le désir d'intimité de la zone 5 à Genève.

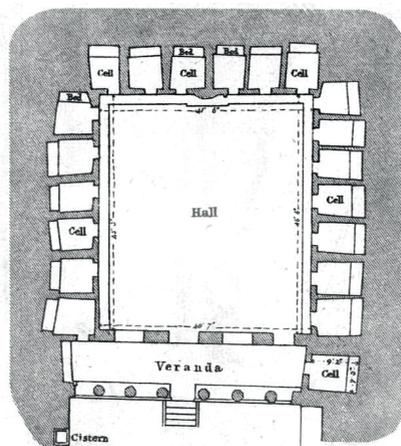
Subjectivité individuelle et institution ; vie et règle.

Le développement du monachisme en occident situe les prémices de l'articulation de l'individu à la communauté. En effet, l'établissement de formes monastiques postule une première articulation de la subjectivité individuelle en société. Cette vision apparaît déjà avant l'histoire occidentale et chrétienne chez les bouddhistes avec la forme monastique, *Vihara*, qui articule dans son architecture même la relation de l'individu à la communauté par l'articulation des cellules individuelles autour d'un hall central commun. Entre l'anachorèse¹⁶ et la cénobie¹⁷, l'histoire monastique semble tirer une évolution de l'organisation du vivre ensemble en tension. Quand l'anachorète se retire du monde pour pratiquer l'ascèse, pratique et vocation du moine, il ne peut cependant se passer complètement d'autrui. Le cénobitisme semble être l'évolution de ce premier besoin envers la société de l'anachorète accentué par l'importante attractivité qu'aura la vocation érémitique. Entre l'augmentation de la population et la nécessité d'établir une entraide les ermitages

16 Anachorèse, du grec Anachôrêsis : de ana de bas en haut, chôrein se retirer, s'éloigner et le suffixe -sis désignant la formulation d'un nom abstrait, désigne un penchant pour le retrait du monde plus que de la solitude (Barthes, 2002, p.57). (différent de érémitisme qui est un modèle)

17 Cénobie, tiré du koinos bios grec: koinos commun et bios vie, signifie la vie commune, en communion, d'un grand nombre de personnes vivant ensemble plus que la notion concrète de monastère. (Amgaben, 2013, p.22) (différent de couvent, ceonobium qui est un modèle)

auront besoin de formuler une organisation cénobitique. Mais ceci semble à la fois construire l’opposé et donc appeler à un retour à l’anachorèse (Leclerc et al., 2007, p.74).



Plan d’un Vihara.

Dans l’histoire monastique un but sera de former et d’affirmer le bon fonctionnement d’une communauté face aux pouvoirs en place pour faire reconnaître la marge qu’elle constitue. Il est intéressant d’observer que ce qui semble avoir été constitutif de la forme monastique est la vie monastique elle-même et non l’inverse (Agamben, 2013, p.79). Pour comprendre ceci la lecture que Agamben (2013) fait du développement monastique se situe dans la dialectique entre “règle” et “vie”, de la confusion des deux termes en direction d’un autre concept (Agamben, 2013, p.10). Dans les deux premières parties de son ouvrage, « *De la très haute pauvreté, règles et forme de vie.* », on comprend que la tentative monastique n’est pas de situer une règle en tant que loi mais qu’elle est du ressort d’un art de faire. C’est cette notion qui fait que

la règle ne peut être suivie que dans la pratique et qu'elle semble donc aussi se constituer dans la pratique. En exemple, les textes de règles peuvent narrer la vie d'un saint comme modèle sans situer à titre légal ce qu'il faut faire en telle ou telle situation¹⁸. La question éthique dépasse ici une dichotomie entre la norme et l'action chère au système par lequel nous sommes habitués à penser le légal. (Agamben, 2013, p.88-91). On aperçoit donc ici une forme d'autonomie de la vie commune vis-à-vis de l'institution d'une organisation du commun. La règle s'établit et se confirme dans son usage quotidien.

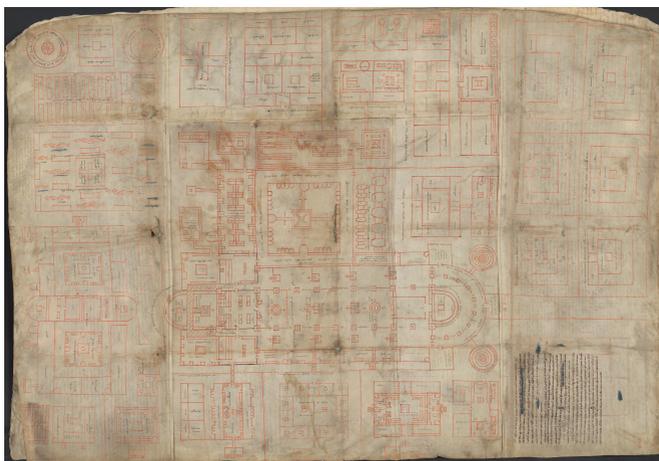
Conception du monastère dans la dialectique entre vie et règle.

Dans les premières vocations monastiques, dans l'anachorèse, la séparation du monde est une vocation d'opposition au pouvoir qui cherche à former « *une autre structure de vie qui ne soit appareil* » (Barthes, 2002, p.59). La pratique est spatiale et volontaire, le moine choisit l'exil par le parcours vers le désert. Mais le paradoxe se montre quand la pratique du retrait, *xéniteia*¹⁹, fonctionne aussi comme pratique spirituelle de l'individu isolé dans une cellule. La forme prend le pas sur la pratique. C'est alors que cette pratique peut s'instituer et devenir un modèle communautaire coercitif (Gradowicz-pancer, 1992, p.5). Avec l'ordre bénédictin l'exemple devient clair. Le rapport à la règle devient premièrement un texte "objet" (Agamben, 2013, p.92-93,97). La promesse qui est faite au monastère ne concerne non

18 Comme c'est le cas dans le texte « Vie et Règle des saints pères Romain, Lupicin et Oyend, abbés des monastères du Jura » ; où il semblerait manquer une conclusion, après une partie biographique, sous forme de règle selon l'éditeur le plus récent. Mais en fait cette question de la règle, de régler, se situe au sein-même dans la partie biographique. (Agamben, 2013, p.88-91)

19 Xéniteia en grec le séjour à l'étranger ; est le dépaysement, l'exil volontaire du sujet se transformant en xénos, étranger. C'est une recherche de se séparer d'une image et non de la substituer. Conception qui peut être rapproché de celle de Sténochória, la vie étroite ; un exil intérieur, une sagesse et une intelligence humble (Barthes, 2002, p.171-176).

plus la vie monastique dans une formulation théorico-pratique mais relève à ce moment plus d'une implication juridique. La profession de foi devient une implication juridique à un moment où l'Église cherchait à établir un contrôle sur les communautés monastiques pour les récupérer (Agamben, 2013, p.62). Ce changement de paradigme devient un outil actif et coercitif d'enfermement du moine dépossédé de ce qui précédait son entrée au monastère. Le moine perd alors son autonomie (Gradowicz-pancer, 1992, p.17).



Plan de St-Gall.

Dans l'exemple du plan de St-Gall²⁰, le monastère bénédictin dans son

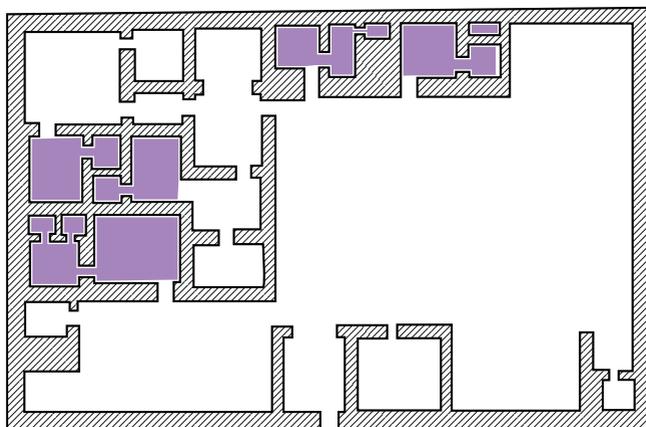
²⁰ C'est dans l'architecture bénédictine que l'on voit le souci d'organisation fonctionnelle émerger au travers du plan de St. Gall – un plan diagrammatique projetant un modèle idéal et répliquable pour le monastère bénédictin – qui définit des fonctions bien précises et assure l'exclusion du moine au monde extérieur. À ce moment-là l'acte d'écrire la règle établit une relation hiérarchique de pouvoir et devient stratégie pour que l'ordre s'établisse en un lieu propre (Certeau, 1990, ch. X, p.204-205). On y trouve un présage de la méthode de la modernité et d'une société technicienne de découper des lieux propres pour définir un espace de scientificité.

organisation spatiale aura le souci du contrôle du moine. Le monastère, paradoxalement à la vocation de retraite du monde, devient un lieu de production de forme politique institutionnelle. Le cloître réservé à la pratique spirituelle du moine est séparé d'espaces productifs périphériques où travaillent d'autres individus. La forme monastique à ce moment inclut la conception de clôture et de stabilité, un enfermement spatial et temporel ; le moine est confiné au cloître et ne peut le quitter ou changer de cloître. Ceci impliquant une dissociation spatiale ; à l'échelle territoriale par un site "désertique" et à proximité par une enceinte réduisant au maximum les contacts avec l'extérieur (Gradowicz-pancer, 1992, p.8). La clôture étant un principe définissant de la communauté – dans l'exemple de l'anachorèse et du retraits dans le désert (qui conservait un contact avec son entourage) – peut devenir un principe de claustration et de contrôle dans le dernier exemple. L'acte de clôture est un acte de symbolisme et peut définir différentes fonctions et donc tenir d'un certain paradoxe entre vocation et claustration (Barthes, 2002, p.93-96).

Agrégation de cellules.

La mise en forme fonctionnelle du cloître représente l'orientation spécifique de la conception cénobitique à son apogée. Il s'agit maintenant d'essayer de comprendre ce qui a favorisé la tendance à une vie commune en idiorythmie. L'idiorythmie est le caractère des premiers établissements monastiques. Dans ce cadre, la place de chacun et chacune se formalisait par des cellules qui venaient s'agréger au fil du temps. La cellule conçue pour le moine trouve son origine dans le *cubicula* romain. Cette pièce servait dans la conception romaine de la maison – qui avait un aspect public – au retraits d'un individu de la sphère publique. C'est celle-ci qui permettait le repos, les

affaires intimes et le travail intellectuel. Dans les premières formes monastiques la cellule apparaît différemment en étant plus en rupture complète avec le public mais comprenant une articulation avec celui-ci.



Plan des cellules des ermitages de Kellia reprise de l'ouvrage de Dogma (2017) : « The Room of One's Own »; En violet les cellules pour les différents moines.

Le modèle était un cluster de cellules autour d'un espace commun souvent constitué par une église à la manière d'une grande maison romaine (Dogma, 2017, p.14-16). Ainsi se formalisait l'articulation consciente, propre à la subjectivité de l'individu monastique, du privé et du public. Dans la lecture de la communauté idéale de Barthes (2002, p.110, 178) c'est « cette distance qui ne casse pas l'affect » qui est un des points centraux. Une distance qui laisse la place à l'individu mais qui préserve le désir d'être en contact avec le commun. Un exemple de cet arrangement monastique a été découvert dans le désert de Nitrie ; le site des Kellia (les cellules en copte). On voit dans la situation des bâtiments qu'ils sont une composition disséminée de cellules dans

le désert et qu'à la fois l'agrégation peut se faire aussi en une plus grande cellule. Les moines pouvaient vivre à deux ou trois dans un même bâtiment. On voit aussi qu'un seuil se met en place entre la cellule du moine et l'espace partagé. L'individualité des cellules ne se perd pas ; même dans l'agrégation de celles-ci elles gardent un rapport entre elles. La conception de cluster qui articule les cellules sans une rupture franche permet de concevoir de la proximité en préservant l'espace de retrait. Ces espaces sont complémentaires et non antagonistes.

Centre et Cause ; liaison du vivre ensemble.

Le lien de communauté "entre les cellules" se construit par la manière de vivre des moines et la conception monastique elle-même. Ceux-ci, bien qu'en retrait d'une pratique sociale, se retrouvaient à certaines occasions hebdomadaires pour l'office religieux ou pour une production économique minimale de subsistance dans un espace central. Il y a la cause représentée par le besoin de subsistance et la Cause représentant l'aspiration religieuse. La mise en partage, de ces deux, cause et Cause, rend possible et induit le lien communautaire. Aujourd'hui le paradigme de la vocation du vivre-ensemble n'est évidemment pas celui de la société religieuse. La vocation des moines venait d'une inspiration mystique de la vie apostolique ; le vivre-ensemble venait se nouer autour du but commun de la pratique monastique contemplative. Aujourd'hui le modèle de croyance²¹ n'est plus le même ; Michel de Certeau définit l'institution du réel en lien avec un changement de paradigme de ce qui fait marcher notre croyance; « Les récits de ce-qui-se-passe consti-

21 Le terme de croyance est ici employé dans la vision que donne Michel de Certeau du concept ; « [...] l'investissement des sujets dans une proposition, l'acte de l'énoncé pour vraie [...] » (Certeau, 1990, p.260)

tuent notre orthodoxie. Les débats de chiffres sont nos guerres théologiques. » (Certeau, 1990, p.270). Le modèle du pouvoir et de l'aspiration commune à un réel se situent dans la production de l'information. Une production appartenant principalement aux institutions. Cependant Certeau nous invite à ne pas voir uniquement un cadre d'assujettissement dans cette institution du réel ; « Fixation des consommateurs et circulation des médias. Aux foules il resterait seulement la liberté de brouter la ration de simulacres que le système distribue à chacun. Voilà précisément l'idée contre laquelle je m'élève : pareille représentation des consommateurs n'est pas recevable. » (Certeau, 1990, p.240). L'idée qu'il défend est finalement la possibilité du consommateur de jouer de cette production. On en revient à la modalité du passage de la tactique à la stratégie vu précédemment dans la question de la procesualisation de la densification. L'établissement d'un centre de croyance et de communication, à l'image de l'église monastique, permettrait d'établir un lien dans un paysage dispersé.

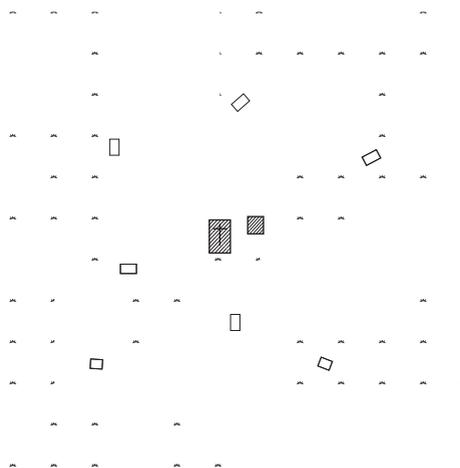


Diagramme de l'ensemble idiorythmique monastique.

II.III – Reconnexion des espaces privés et publics ; leçon du mouvement squat.

En proposant l'idée de mettre en place un cadre qui puisse supporter la densification en zone villa en respectant l'intimité des habitants actuels, l'idée était jusqu'ici d'entrevoir la constitution d'un cadre public participatif et à caractère idiorythmique. Il y a un intérêt à se pencher sur le mouvement squat qui eut une intensité particulière dans les années 90, à Genève. Dans l'exemple du quartier des Grottes dont la démolition fut empêchée par les mouvements militants, on aperçoit la possibilité de la transformation d'un quartier et de ses pratiques dans un long processus. Les expérimentations des luttes urbaines quant à l'appropriation de l'espace public laissent des traces et influent sur les pratiques jusqu'à aujourd'hui (Cogato et al., 2013, p.165-166). Ces expériences furent possibles tout en conservant les structures du quartier et à travers (en passant par) une critique de la séparation du privé et du public. Elles donnent l'occasion d'entrevoir les notions qui nous permettront de mettre en relation le privé et le public dans la zone 5.

La communauté entre ouverture et fermeture.

Le mouvement squat qui à première vue est un appel au « droit au logement » se mêle aussi depuis les années 60 au travail de la réinvention du quotidien ; « *On occupe pour vivre autrement et pas seulement pour répondre à un « besoin ».* » (Pattaroni, 2012, p.96) C'est dans cette direction que la pragmatopie de Hans Widmer, vue en introduction, caractérise cette idée de transformer le système par la réinvention de nos modes de vies.

Dans la démarche du squat, à l'établissement d'une scène collective se noue aussi le besoin de l'habiter individuellement. En ceci il trace un exercice de la communauté idiorythmique de Roland Barthes. Il s'agit d'un mouvement double d'ouverture et de fermeture. La concrétisation d'idéaux d'auto-gestion et de convivialité amène à rendre public des espaces comme des salles communes et des sleep-in, tout en conduisant à la question de pouvoir établir un lieu d'intimité pour chacun afin de conserver dans le temps l'habitabilité du squat (Pattaroni, 2012, p.98, 105). Le groupe de squatteurs constitue un premier niveau de communauté. La démarche d'établir un lieu public, un lieu de passage, situe l'intérêt de ne pas refermer cette entreprise commune sur elle-même. Elle permet de considérer la place de l'intimité par contraste avec cet espace ouvert. Une notion proche des expériences zadistes : *« Comme tout territoire vivant, la zad est traversée par des appels d'air qui l'empêchent de se refermer sur elle-même. Cet élan vers la remise en jeu des équilibres, la remise en cause des ordonnancements, qu'il soit douloureux ou joyeux, ouvre la possibilité qu'advienne ce qu'on n'aurait pu imaginer. »* (Collectif mauvais troupe, 2016). Dans bolo'bolo' la dynamique de la notion de Sila, règle de l'hospitalité, devient entre-autre l'illustration pragmatique de ce potentiel : *« Les voyageurs représentent un avantage pour la communauté à qui ils rendent visite; voyager peut être considéré comme une sorte de « travail ». Les voyageurs sont nécessaires pour la circulation des nouvelles, des modes, des idées, des savoir-faire, des histoires, des produits, etc. »* (P.M., 1998).

La tentative ici est celle de comprendre les clés que donnent les traces laissées par ces expériences militantes qui pourraient articuler aujourd'hui la densification de la zone 5 à l'image des communautés idiorythmiques des premiers établissements monastiques. Les motivations pour « changer la vie

» établissent un autre rapport à l'usage des espaces et une articulation nouvelle des séparations du public et du privé.

Des lieux et une architecture d'usage ; l'épaississement des limites.

Le désir d'ouverture de l'espace s'accompagne d'un désir de décroisement des activités quotidiennes. Dans un ouvrage du collectif « Mauvaise troupe », une squatteuse affirme ; « *On portait fort le fait de ne plus vouloir de cloisonnement entre les ami.e.s, le boulot, le politique, l'économique, le privé, le public. Réinventer la vie dans le squat, c'était réinventer une vie où tout était imbriqué et devait faire sens dans son agencement. C'était total.* ». Le mouvement squat dans son approche ne questionne alors pas seulement la réappropriation du logement mais celle de la rue aussi. En effet la critique squat sur la ville questionne alors l'agencement séparatif des fonctions en ce qu'elle n'est pas compatible avec les attentes d'un mode de vie qui déborde du cloisonnement fonctionnel (Pattaroni, 2012, p.103). Les différents espaces publics deviennent une extension de son chez soi et les limites entre les espaces privés et publics deviennent plus floues. L'îlot 13 aux Grottes conserve aujourd'hui les traces spatiales de cette intention. Cette conception floutant la limite entre le privé et le public apporte « *des gradations de clôture, des possibilités de retraits et des parcours de cheminement inédits* ». Marc Breviglieri ajoute à cette description – d'un espace qu'il nomme d'architecture d'usage – qu'au-delà d'un souvenir de militance : « *Il nous permet aussi d'envisager ce qui, de l'espace public urbain, doit encore pouvoir être déformé, creusé, usé ou dégradé, fracturé ou fissuré, pour que puisse s'initier d'autres usages dans son contexte, d'autres investissements (matériel et symbolique) de son lieu, d'autres lectures de sa fonction.* » (Cogato et al., 2013, p.182, 234). A

ce phénomène s'ajoute une porosité du quartier des Grottes. Le passant a la possibilité de cheminer au travers du quartier dans des espaces ouverts à son passage ou à sa vue. Le brouillage des limites entre privé et public impact les potentialités d'usage de ces espaces et leurs modalités d'accès vers plus de possibles. Ce flou est créatif permettant de faire émerger de nouvelles manières de vivre ensemble (Cogato et al., 2013, p.34). L'enjeu de cette projection pour la zone villa est double. D'une part mettre en place un jeu «d'exposition et de dissimulation » facilitant la mise en partage de l'espace public, et d'autre part doter un espace de la capacité à être porteur d'usages et de participation.



Photo de l'intérieur de l'îlot 13.

III – Vers une mutation de la zone 5 ;

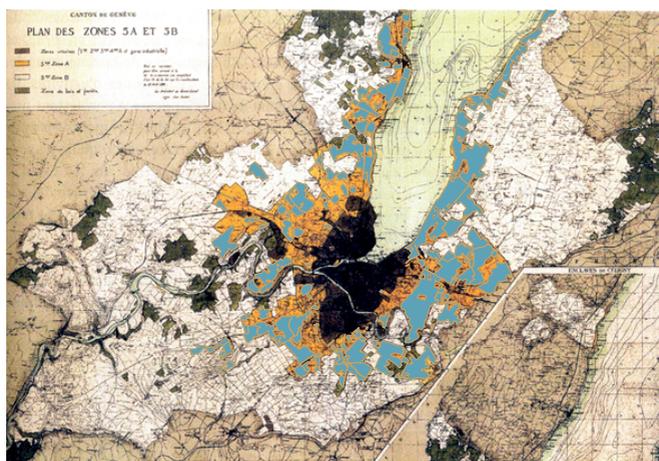
III.1 – Zone 5 et visées.

Zone villa.

Historiquement la zone villa faisait partie de la campagne genevoise. Depuis le XIX^e siècle la campagne commence à se composer de maisons rurales et la distinction même, dans une Genève encore entourée de ses fortifications, entre campagne et ville se floute (El-wakil, 1989, p.5). Dans la première moitié du XX^e siècle les préoccupations planificatrices et le zoning se mettent en place. En 1929 les 5 zones que nous connaissons sont définies. À ce moment la zone 5 est dédiée aux maisons de campagne et aux exploitations agricoles et couvre ce qui reste du territoire genevois après la délimitation des zones urbaines et de villages (ajouté à celle-ci, les zones industrielles, de jardin public et de forêt). En 1952, au vu du développement de la construction et de la volonté de conserver une agriculture de suffisance dans le canton de Genève, la zone 5 est divisée en deux zones la « A » dédiée aux villas et la « B » dédiée spécifiquement à l'agriculture (Archives, s. d.). Ce choix a mis en place spatialement la zone 5 A comme zone pavillonnaire autour de la partie plus urbaine de la ville de Genève.

Au même moment apparaît la loi générale sur les zones de développement qui permet d'appliquer, sur les zones 5, la zone de développement permettant ainsi de construire selon les spécificités de la zone 3. Ce passage témoigne déjà de l'intérêt de densifier par l'intérieur la ville de Genève pour

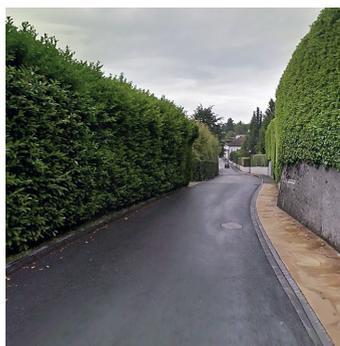
tendre à ne pas étendre. C'est cet outil qui amènera à la construction de cités satellites genevoises, comme l'ensemble du Lignon, dans les années 60. Depuis, la zone villa diminue devenant une réserve vis-à-vis de la densification dans le cadre de l'application des règles propres à la zone 3. À cet effet la zone 5 ne représente aujourd'hui plus une surface de développement diffus mais des poches de basse densité. Cette zone représente un espace du territoire genevois prisé, à la fois en tant que dernier bastion pour vivre dans une maison individuelle, et à la fois en tant qu'espace porteur de l'opportunité de bâtir dans le canton de Genève. Le prix du foncier dans ces zones est donc élevé et attire les personnes à hauts revenus pouvant investir dans l'achat d'un terrain.



Plan de zone de 1952 et en bleu zone villa en 2020.

Mais ceci est à nuancer ; selon leurs localisations, les zones 5 se différencient ainsi que les intérêts qu'elles représentent. Dans le travail de master qu'a mené Stéphane Koularmanis (2013), il démontre par une étude, cartographique et statistique, la différence entre les diverses portions de zone villa.

À titre d'exemple, la zone étudiée à Coligny abrite des parcelles de grandes tailles avec de grandes maisons liées à une population de haut revenu et un terrain au caractère fortement privatif. Alors que du côté de Vernier, à Aire et à proximité de l'ensemble du Lignon, se trouve une zone plus modeste et ouverte en lien avec l'aspect historique de son établissement sous l'impulsion d'une coopérative. Il n'y a pas une zone villa à Genève mais des zones villas. Le développement de la zone 5, relativement à sa référence pavillonnaire, présente des aspects problématiques comme sa dépendance à la voiture, son paysage cloisonné, sa vision individualiste. Cependant elle présente une structure morphologique et une population diverse selon les différentes zones, et pourrait affirmer ces différences.



À gauche, photo à Aire, à droite, photo à Coligny.

Vers la ville compacte ?

La perspective qui est aujourd'hui donnée pour la zone 5 suit dans une certaine mesure la direction qui lui était donnée lors de l'adoption de LGZD dans les années soixante. Les plans des années 60 vont vers un urbanisme

antagoniste à la définition de la zone 5. Le plan marais, 1945-1966, propose un urbanisme de grands projets, des cités satellites du type de l'ensemble du Lignon. Le plan directeur 2015 de 1966 propose un urbanisme de quartier dense remplaçant presque toute la zone villa. Les deux plans se basent sur un système de mobilité efficiente et motorisée (Léveillé, 2015). La conception de la ville de Genève amenée à se densifier sur ses zones constructibles pour conserver sa ceinture agricole est bien ancrée et la définition de la zone 5 semble alors des plus anachroniques. Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030) suit cette direction en proposant de « nouveaux déclassements de zones villas, notamment le long des lignes de tramways ». Ceci en lien avec le projet d'agglomération franco-valdo-genevois nourrissant un intérêt aussi pour la protection des terres agricoles et le développement le long des axes de transports publics (Van der Poel, 2015). Mais comme nous l'avons vu dans l'introduction la perspective de l'évolution de la zone 5 n'est plus aussi drastique que celui du plan directeur 2015 de 1966. En effet c'est un dixième de la zone 5 qui est visé par une modification de zone et le reste serait amené à se densifier suite à la modification de la LCI en 2013. Tout de même l'idée proposée par les instances politiques est que la conception actuelle de la zone 5 est à dépasser. Pour la partie qui ne serait pas changée en zone de développement 3, la possibilité au travers de la dérogation d'aller jusqu'à plus du double de la densité auparavant entendue dénote bien que le projet porté soit celui de dépasser la zone 5 telle qu'elle est définie depuis le siècle dernier.

Cependant ces deux stratégies ne semblent pas réussir à se concrétiser pleinement aujourd'hui. Le paradoxe pour la zone 5 est qu'elle est perçue soit comme un espace en réserve pour la construction de la ville compacte soit perçue comme un résidu. Dans cette perception la possibilité d'un projet de

transformation de celle-ci est faible. La proposition politique – dans la lignée du changement de la LCI, se traduisant par un unique changement de densité et un très faible changement de la réglementation de construction, et même dans celle de la production du guide « Les nouveaux quartiers jardins du XXI^e siècle » (Joud et al, 2017), se traduisant principalement par des indices de qualité quantifiables et une gestion de la procédure de conception – ne peut amener une vision renouvelée de la zone 5.

Cependant la recherche d'une alternative au projet proposé par le changement de zone doit se faire par un projet de reformulation de la zone 5. Si la zone 5 avait la possibilité d'évoluer vers une nouvelle définition – ce qui demande un renouvellement plus profond de ce qu'elle représente – elle pourrait proposer une alternative en termes de cadre de vie et une ouverture à de nouveaux possibles dans le développement de la ville. C'est ce que l'on retrouve au travers de l'expérience menée par Urbz (2015) avec le workshop « Breaking Ground ». La proposition, constituée par les travaux des 10 équipes d'étudiants, présente des pistes concrètes en termes de faisabilité et d'atteinte des objectifs de densité. Elle montre une voie nouvelle dans la manière de mener un projet de densification qui ouvre des possibles de co-construction, de création d'un cadre de vie commun qualitatif et des outils de déblocage de la situation de la densification.

Un processus pour sortir de la zone villa.

Face à la difficulté du développement des projets de densification par changement de zone porté par l'État de Genève, la possibilité de construire un autre modèle de développement – que les grands projets d'éco-quartiers ayant été construits ces dernières années par exemple – se profile dans la

réinvention de la zone 5. Dans cette perspective, il s'agit de repenser en profondeur la zone villa car elle ne peut changer juste par une augmentation de l'indice d'utilisation du sol.

L'hypothèse soulevée en introduction était celle de “ l'ouverture du compromis ” comme moteur de cette réinvention. La recherche active de conciliation d'intérêts divergents doit conduire à l'émergence de nouvelles formes redéfinissant la zone 5. Il s'agit de pouvoir repenser la zone villa vers une nouvelle forme de la zone 5 en intégrant les attentes et le rôle des habitants dans le processus. En développant le premier point de ce travail, autour de la participation de l'habitant au développement de la ville, il était question de noter la potentialité du projet urbain comme moteur de l'inclusion et de la participation des habitants.

La participation à son intérêt lorsqu'elle n'est pas confondue avec la concertation. Il semblerait d'ailleurs qu'il y ait une méfiance vis-à-vis des séances de concertation de la part des habitants ; « *l'État n'en tient pas compte* » (Revello, 2020). C'est un projet de mise en valeur des pratiques et des compétences des habitants qu'il est question d'initier.

La densification de la zone villa doit être considérée comme un processus de conception à long terme conduisant en premier lieu à fédérer les acteurs tout en affirmant l'identité de la communauté existante dans un processus de recherche-action²². L'engagement des habitants dans le projet urbain sur l'espace public existant ou à venir de la zone 5 constitue la première étape.

Ouvrir la zone villa au reste de la ville peut atténuer cette image de

22 Méthode de développement et de mise en pratique des compétences/connaissances des habitants vis-à-vis de leur quartier et de la densification.

bastion de l'individualité propre à la zone 5. L'espace public peut apparaître comme un support dynamique et porteur de densification. Dans la création de ce nouveau contexte – la zone villa mise en valeur – il s'agit de pouvoir formuler une identité spatiale spécifique qui pourrait rendre cohérente la transformation à venir. Celle-ci sous-tend une reformulation des règles de constructions.

III.II – Axes d'interventions.

Agréger les intérêts privés pour permettre l'émergence d'un intérêt collectif ; Redéfinir une identité et agréger les logements en un quartier.

L'intention première est celle de pouvoir constituer une dynamique fédérant le quartier. La mobilisation d'une Cause ou des causes communes est constituante de cette dynamique.

Dans plusieurs des stratégies proposées par les étudiants du workshop «Breaking Ground» (urbz, 2015) sont données des pistes de mobilisation des habitants ; un événement théâtre-forum, une maison de quartier, un bureau d'urbanisme de quartier, l'agrandissement d'un parc et équipement de celui-ci, une information et mobilisation des habitants par du porte à porte.

Il s'agit dans la compréhension du modèle monastique de mettre en valeur le modèle séparatif tout en stimulant la capacité d'harmoniser la sphère collective et celle du privé. Ce que nous recherchons dès lors est une mise en relation du public et du privé, et la création d'une identité commune. Ici se rejoignent la constitution d'un support de participation et celui de la mise en valeur du modèle séparatif dans la constitution d'une collectivité idiorythmique.

Il s'agit de fédérer à court et moyen terme un groupe d'habitants dans le but de les mobiliser et de les engager dans un projet de quartier, et à plus long terme d'établir un cadre de vie idiorythmique. Les stratégies pour arriver à ce but devront viser un lien capable de se pérenniser. Les moyens privilégiés

seront ceux capables de transformer le tissu bâti en offrant à long terme une identité au quartier.

Cette démarche de constitution d'une identité de quartier pourra se baser sur les éléments qui structurent déjà la zone villa. Bien que la zone 5 soit en premier lieu liée à l'image du pavillonnaire, les différentes zones présentent des morphologies et des populations diverses. Cette intervention pourra profiter aussi du fait qu'aujourd'hui certaines des zones 5 comprennent déjà certains équipements publics et des activités comme des écoles ou des parcs étant des espaces ouverts.

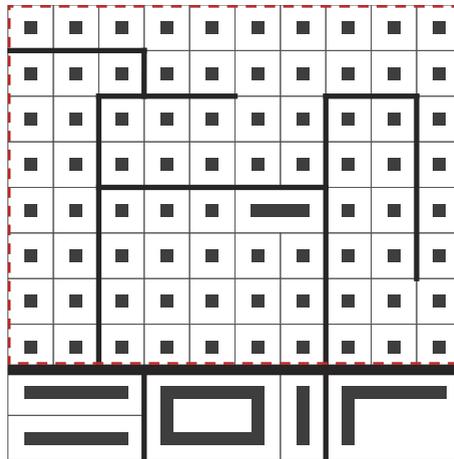


Diagramme d'intention, Agrégation.



Photos à l'école de Cointrin (en zone villa), entrée sud et projet « éco-le ».

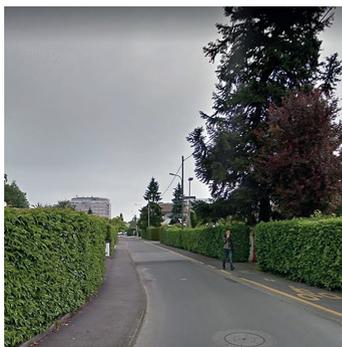
Espace public d'usage et épaissement de la limite.

La zone villa s'est développée avec la création d'un système de voirie principalement constitué comme un espace de desserte aux différentes parcelles. La rupture, entre l'espace privé et l'espace public qui n'est autre que celui de desserte, est alors très marquée. La critique de la zone villa comme le bastion de l'individualisme s'accompagne souvent de l'image d'une rue carrossable fermée de part et d'autre par des hautes haies de thuyas, derrière lequel on imagine les propriétés fermées sur elles-mêmes.

A cette lecture de l'espace public de la zone villa, il est possible de se demander ce qu'il en est de sa continuité avec la ville. La zone villa porte une image négative auprès de la collectivité en ce qu'elle apporte une plus-value limitée à la ville si elle en est déconnectée. C'est la question que se pose Emmanuelle Bonnemaïson (2018) autour d'une réflexion sur la valeur paysagère de cette zone : «Quelle pourrait être la contribution des zones villas et de leurs habitants au paysage commun des habitants de la ville? Et à l'inverse, qu'est-ce que le projet de paysage pourrait apporter aux zones villas? ». Elle ouvre une piste de réponse en qualifiant certains habitants de ces propriétés comme

habitants-paysagistes ; «Les zones villas produisent [en certain cas] des endroits tranquilles avec peu de circulation, des espaces devant les maisons invitant à causer avec le passant, des vues qui s’ouvrent... tout un patrimoine avenant pour le promeneur. En somme, des «rues-jardins». ». C’est aussi une des revendications menées par les associations d’habitants dont il était question dans l’introduction de ce travail, qui se manifestait par exemple par les “Jardins vagabonds ”. La question est alors de savoir ce qui de l’affirmation du potentiel et de la qualité de l’espace public de la zone villa peut apporter à celle-ci et à un voisinage plus ou moins direct.

Dans la réflexion menée sur l’apport des squats au tissu urbain, dans leur critique de la rupture privé/public, se manifeste une piste de transformation de l’espace public. En mobilisant l’épaississement de la limite il est question de pouvoir apporter des usages à l’espace de la rue et de réarticuler la connexion qui s’y fait depuis l’espace privé «dans un jeu d’exposition et de dissimulation ».



Rue menant à l’école de Cointrin (cf page précédente), et
Rue-jardin au japon, référence empruntée à Emmanuelle Bonnemaison.

La notion d’habitant-paysager pourrait en être une des pistes. À l’image des clôtures sinueuses et poreuses de la végétation qui constitue l’îlot 13,

la pratique paysagère de l'habitant donne un aperçu de ce qu'elle peut établir comme épaissement de la limite avec la rue. Les activités paysagères aussi diverses qu'elles soient – potagères, décoratives, entretenues ou sauvages – peuvent constituer des espaces tampons entre la rue et l'habitat dans lequel promeneurs et habitants peuvent trouver leur place. La question de la porosité est centrale dans cette problématique. La voirie de la zone villa comprise comme une desserte conduit à une morphologie de quartier comprenant des rues sans issues ou sans agrément de promenade piétonne ; c'est une route carrossable pour relier la maison et la ville. Recréer des porosités en créant des percées dans des groupes de parcelles permettrait de tresser le parcours dans ces zones et de diversifier les voies d'accès. Les cheminements ajoutés seraient sûrement plus étroits et familiers incluant une diversité à l'image de la porosité du quartier des Grottes.



Square Jacob-Spont au quartier des Grottes.

L'enjeu est, pour les pouvoirs publics, d'induire cette transformation de la rue dans cette direction. Ceci autant en termes d'environnement, par exemple en perméabilisant les trottoirs, qu'en termes d'activités en propo-

sant des lieux d'usages variés pouvant prendre place par exemple à un arrêt de bus aujourd'hui délaissé. Le projet urbain et la pratique des habitants permettent de concevoir un espace public autorisant la promenade et divers usages pour un voisinage direct ou éloigné. L'intrication de ces activités à l'échelle de voisinages multiples motiverait les interactions sociales et permettrait de modifier les représentations de la zone villa pour peu qu'elle soit agréable à tous.

Il y a aujourd'hui un espace considérable entre la rue et les logements construits en zone villa, en conséquence à la règle de construction de distance aux limites et à la vocation de desserte motorisée omniprésente. C'est l'occasion d'établir un cadre de vie plus vivant dans l'espace public pour la zone villa et la ville en apportant une autre solution de limitation que la haie de thuyas.

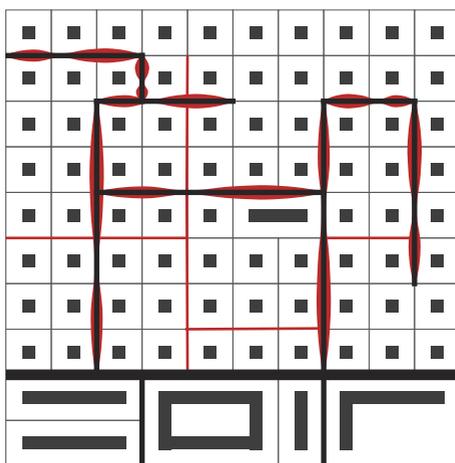


Diagramme d'intention, Épaississement.

Potentialité de densification, repenser les seuils.

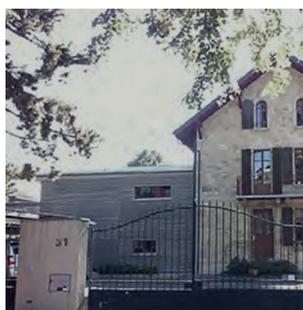
L'épaississement de la limite permet de repenser les seuils qui s'établissent entre l'extérieur et le noyau de l'intime, la maison. C'est tout le cadre des divisions parcellaires qui change. L'intention est de faire passer la modalité de l'intimité autour de l'usage de la parcelle et non celle de la propriété foncière. Les incitations à la création de porosité et le renouvellement des espaces de circulation peuvent offrir une nouvelle trame structurante de l'espace. Elle offrirait de nouvelles places pour la construction d'habitat individuel ou groupé ou d'extension de ceux existants.

Poser la réflexion sur la possibilité de réarticuler les interactions entre public et privé, intime et collectif, ouverture et fermeture, permet de formuler une autre représentation de la zone 5 comme support à la densification. Ce processus de transformation de la zone villa doit donc conserver l'objectif de la composition d'un nouveau tissu par et pour l'intégration de nouveaux habitants.

Projeter ce changement de paradigme de l'espace public de la zone villa comprenait déjà la participation des habitants. Il est nécessaire pour densifier de concevoir des dispositifs économiques pouvant débloquer le processus de construction pour une zone où les habitants sont attachés à leur propriété privée. Les points traités par le workshop «Breaking Ground» (urbz, 2015) sous les thèmes nommés « habitant promoteur » ou « Valorisation du foncier » proposent des outils de valorisation des intérêts et capitaux privés ; mesure d'accompagnement, incitation financière, transfert de droit à bâtir. C'est pouvoir donner la place à d'autres acteurs de la densification comme des promoteurs ou des coopératives d'habitation en développant des syner-

gies avec les habitants.

La construction de nouveaux logements au sein du tissu existant peut prendre de nombreuses formes ; de la transformation légère d'une typologie existante à la construction d'un bâtiment singulier collectif en passant par des extensions et des stratégies BIMBY. Il faut pouvoir proposer des solutions typologiques qui permettent de rétablir des seuils en relation avec la nouvelle conception des limites.



Projet de basse densité d'une coopérative d'habitation, et extension villa

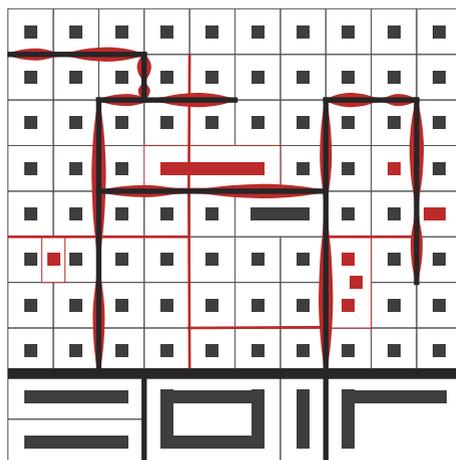


Diagramme d'intention, Densification.

Quelles intentions dans ce projet ?

Le workshop « Breaking Ground » par son approche présente une revue large de nombreuses stratégies et de possibilités d'interventions. La quantité de proposition nous ferait presque imaginer que l'inventaire est exhaustif.

Développement économique	Participation	Valorisation du foncier	Aménagement
Mixité d'usages (équipes 1 à 10) – Accueillir des fonctions variées et proposer des distances réduites entre lieux de vie, de travail et de loisirs pour assurer la cohabitation des activités. Localisation et avantage stratégique (équipes 2 et 3) – Connecter l'aéroport à Mail-Sud par une plateforme au-dessus de l'auto-route dans le but ...	Urbanisme de quartier (équipes 1 et 4) – Création d'un bureau d'urbanisme local, supporté par le Canton et la municipalité et composé de médiateurs pluridisciplinaires pour accompagner les habitants dans un processus participatif. – Production collaborative des Plans localisés de quartier (PLQ), capables d'intégrer des projets portés par les habitants	Echange local de droits à bâtir (équipe 6) – Faire évoluer les restrictions (du type servitude croisée) via un marché local d'échange de droits à bâtir. – Encourager l'achat ou la vente de droits de bâtir local pour garantir aux propriétaires l'optimisation de la valeur foncière de leur terrain. Valorisation foncière par l'usage (équipe 8) ... – Valoriser le foncier à la fois	Espaces publics structurants (équipes 5, 6, 9) – Effacer les divisions parcellaires et occuper les espaces vacants pour créer des espaces publics qui préservent l'identité locale et structurent la densification du quartier. – Promouvoir une programmation des espaces communautaires par les habitants. Trames vertes et piétonisation du quartier

Schéma de la synthèse du workshop (urbz, 2015, p.14-16)

Ma démarche choisit d'approfondir trois axes qui m'apparaissent essentiels et d'orienter mon travail à travers ces dynamiques-guides.

Aggrégation	Épaississement des limites	Potentiel de densification
– Extension des équipements public par programmation des habitants – Construction d'une place à l'entrée de l'école avec parking souterrain. – Projet de logement pour coopérative d'habitation et espace d'activité dépassant les gabarits par transfert de droit à bâtir.	– Perméabilisation et élargissement de voie piétonne sur rue principale. – Institution d'un projet potager en limite de parcelle. ...	– Projet de logement pour coopérative d'habitation et espace d'activité dépassant les gabarits par transfert de droit à bâtir. – Incitation à construire par mise en commun de parcelle.

Schéma des axes de cette recherche et proposition projectuelle.

Il serait aussi possible de pouvoir inventorier et d'analyser la pertinence de critères permettant d'évaluer différents types de projets. Ceci constituerait une autre recherche. Chaque projet ou proposition d'intervention sur la zone 5 peut avoir un intérêt différent selon le critère mis en avant.

	Durée.	Participation citoyenne.	Valorisation économique habitant.	...
Programmation des habitants.	+++	+++	++	
Théâtre-forum.	+	+++	+	
Revitalisation rue principale.	+++	++	+	
Mutualisation d'un espace parking.	++	++	++	
...				

Schéma d'une recherche sur une grille-guide d'intervention.

III.III – Conclusion.

La discordance sur l'avenir de la zone 5 est motrice de changement de discours sur la représentation de la zone 5 aujourd'hui. Elle amène les uns, du côté politique et technique, à concevoir une suite pour celle-ci, et les autres, du côté des habitants, à l'ouvrir à un l'intérêt général. Ce travail cherche à concevoir comment ce discours peut se transmettre dans une évolution concrète de la zone 5. Mais il est juste de se demander si le discours peut en venir aux actes en représentant un changement de perception réel de la zone 5. Ce discours appartient à l'actualité récente et pourrait s'évanouir dans les années à venir. La trajectoire de celui-ci peut aboutir à sa réalisation ou ne pas trouver écho. Il appartient à chaque partie d'alimenter le dialogue, d'élaborer le propos et de le faire évoluer.

D'autres facteurs transforment la représentation de la zone villa. Le changement des structures familiales éprouve fortement un modèle basé sur la famille nucléaire. Le changement de la composition d'un ménage – famille séparée ou recomposée, enfants quittant le nid, personnes âgées vivants seules – impacte le rapport aux typologies déjà existantes. Elles ne sont plus toujours si adaptées. Les questionnements sur les modes de transports et en particulier les transports individuels et motorisés, imprègnent fortement l'actualité. Ce sont plusieurs questions de société qui éprouvent le modèle de la zone villa. La représentation de la zone villa et sa remise en question à travers une recherche d'évolutivité, n'est pas un discours isolé, mais bien en lien avec l'évolution des modèles de société. Ces discussions visent surtout

des ouvertures à ce qui existe, la zone villa qui paraît dépassée, en cherchant des alternatives.

L'opportunité de baliser une trajectoire différente est bien présente. Face au besoin de renouvellement, ce sont des cadres d'expérimentation qui sont nécessaires. Les réalisations dans ce sens, sont encore peu présentes, bien que l'on ait construit environ 300 logements neufs par année en zone 5 depuis 2013 (Donnée de l'OCSTAT). La mise en place d'expériences pilotes favoriserait l'innovation et l'apparition de nouveaux modèles. L'apport de ce travail est alors de tester par le dessin un certain nombre de stratégies composant avec la nécessité du compromis et faisant appel à un imaginaire induit dans les éléments théoriques de cette recherche. Le compromis est fait pour être dépassé en aboutissant à une forme nouvelle.

La présente démarche est celle de la recherche d'un type de vie de quartier et adressera en grande partie le projet architectural dans cette direction. Mais la zone 5 comprend bien d'autres problématiques et cette complexité demande une multitude de recherches et d'acteurs. Les questions liées à la biodiversité et au changement climatique ouvrent déjà de vastes domaines de recherche. La quête de leviers économiques et législatifs pour les habitants demande un travail de fond. Au niveau architectural, l'élaboration d'un projet de quartier nécessite d'ouvrir la porte à une multitude d'architectes, au vu de la procédure incrémental et expérimental. La proposition architecturale qui découlera de cette recherche ne pourra donc se faire par un dessein total et devra chercher des outils de conception et de représentation laissant place aux ouvertures possibles de dessins. Ce travail établit des axes guidant des stratégies spécifiques et ne prétend pas balayer tout le spectre des possibilités d'intervention sur la zone 5. À l'inverse le workshop « Breaking Ground »

présente un inventaire de la multitude de projets envisageables.

Le workshop « Breaking Ground » s'est intéressé à un quartier précis de la zone 5 et chacun des 9 groupes était focalisé sur une partie de ce quartier (un neuvième). Mon travail ne s'est pas porté sur un lieu précis et embrasse jusque-là la zone 5 dans sa généralité, son entièreté. Cette orientation se corréle avec un niveau d'abstraction plus grand et me contraint à un degré de conceptualité plus large.

Mais n'attendons pas de pouvoir régler la complexité du tout pour proposer une vision alternative, expérimentons.

Bibliographie

Livres :

- Agamben, G. (2013). *De la très haute pauvreté, règles et forme de vie (version française)*. Rivages poches / Petite Bibliothèque.
- Angelis, M. D. (2017). *Omnia Sunt Communia : On the Commons and the Transformation to Postcapitalism (In Common)*. Zed Books.
- Barthes, R. (2002). *Comment vivre ensemble. Cours et séminaires au Collège de France (1976-1977)*. Seuil.
- Benjamin, W. (1986). *Reflections : Essays, Aphorisms, Autobiographical Writings*. Schocken books.
- Bouchain, P., Castany, L., & Weiner, C. (2006). *Construire autrement : Comment faire ? Actes Sud*.
- Certeau, M. (1990). *Invention du Quotidien tome 1 : Arts de faire*. Gallimard.
- Collectif mauvaise troupe (2014). *Constellation. Trajectoires révolutionnaires du jeune 21^e siècle*. L'éclat.
- Collectif mauvaise troupe (2016). *Contrées - Histoires croisées de la zad*. L'éclat.
- Cogato, E., Pattaroni, L., Piraud, M., & Tirone, B. (2013). *De la différence Urbaine: Le quartier des Grottes / Genève*. Métis Presses.

Dogma. (2017). *The Room of One's Own*. Black Square.

El-wakil, L. (1989) *Bâtir la campagne : Genève 1800-1860*. Genève :
Georg

Klein, N. (2014). *This Changes Everything*. Simon & Schuster.

Lecoq, M. (2018). *L'exercice du droit à la ville*. Métis Presses.

Leclerc, P., Morales, E. M., & de Vogüé, A. (2007). *Trois vies de moines*.
Cerf.

P.M. (1998). *Bolo'bolo*. L'éclat.

P.M. (2014). *Redémarrer La Suisse*. Torticolis et Frères.

P.M. (2016). *Voisinages et communs*. L'éclat.

Articles :

Archives de l'État de Genève. (s. d.) *II. Création des zones | Archives -
République et canton de Genève (Suisse)*. ge.ch. <https://ge.ch/archives/11-creation-zones>

Arnstein, S. R. (1969). *A Ladder Of Citizen Participation*. Journal of
the American Institute of Planners, 35(4), 216-224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>

Bacqué, M. & Gauthier, M. (2011). *Participation, urbanisme et études
urbaines: Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A
ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein*. Participations,
1(1), 36-66. <https://doi.org/10.3917/parti.001.0036>

Echanove, M., & Srivastava, R. (2011). *The High-Rise and the slum : speculative urban development in mumbai*. Oxford Handbooks Online

Gradowicz-pancer, N. (1992). *Enfermement monastique et privation d'autonomie dans les règles monastiques (V e -VI e siècles)*. *Revue Historique*, 288(1 (583)), 3-18. Retrieved December 2, 2020, from <http://www.jstor.org/stable/40955468>

Koularmanis, S. (2015). *Genève. Vers une mutation de la zone villas*. [Énoncé de master, École Polytechnique Fédéral de Lausanne]

Mutton, A. (2020). *Argumentaire environnemental et densification de secteurs villa. Quelles implications sur le jeu d'acteurs et les pratiques de planification à Genève ?* [Mémoire de master, Université de Genève]

Pattaroni, L. (2011). *Le nouvel esprit de la ville: Les luttes urbaines sont-elles recyclables dans le « développement urbain durable ? »*. *Mouvements*, 65(1), 43-56.

Pattaroni, L. (2012) *Les friches du possible*. In Gregorio, J. *Squats: Genève 2002-2012*, 95-119.

Rapports :

urbz. (2015). *Breaking ground workshop*. <https://urbz.net/breaking-ground>

Joud & Vergély, & Marchand, B. (2017). *Les nouveaux quartiers jardins du XXe siècle, Guide pour une densification de qualité de la zone 5 sans modification de zone à Genève*. <https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire/planification-communale/densification-qua->

lite-zone-5

Articles de presse :

- Bonnemaison, E. (2019, 7 mars). *Un plaidoyer pour les rues-jardins*. Espazium. <https://www.espazium.ch/fr/actualites/un-plaidoyer-pour-les-rues-jardins>
- Léveillé, A. (2015, 19 août). *Genève, un siècle et demi de projets d'urbanisme Retour sur quelques grands moments de l'urbanisme genevois*. Espazium. <https://www.espazium.ch/fr/actualites/geneve-un-siecle-et-demi-de-projets-durbanisme>
- McCrae, N. G. (2019, 28 novembre). *Gel de la densification en zone villas*. Le Courrier. <https://lecourrier.ch/2019/11/28/gel-de-la-densification-de-la-zone-villas/>
- McCrae, N. G. (2020, 9 février). *Cointrin restera un quartier de villas*. Le Courrier. <https://lecourrier.ch/2020/02/09/cointrin-restera-un-quartier-de-villas/>
- Musadak, M. (2020, 13 juillet). *Pour une ville durable et solidaire*. Le Courrier. <https://lecourrier.ch/2020/07/13/pour-une-ville-durable-et-solidaire/>
- Revello, S. (2019, 14 novembre). *A Genève, on se bat pour sauver le « dernier village »*. Le Temps. <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-on-se-bat-sauver-dernier-village>
- Revello, S. (2020, 14 janvier). *A Genève, une initiative revendique un « urbanisme plus démocratique »*. Le Temps. <https://www.letemps.ch/suisse/geneve-une-initiative-revendique-un-urbanisme-plus-democratique>

[ch/suisse/geneve-une-initiative-revendique-un-urbanisme-plus-democratique](https://www.lecourrier.ch/suisse/geneve-une-initiative-revendique-un-urbanisme-plus-democratique)

Torre, C. D. (2020, 30 septembre). *Hodgers propose de reconfigurer un quartier*. Le Courrier. <https://lecourrier.ch/2020/09/30/hodgers-propose-de-reconfigurer-un-quartier/>

Van der Poel, C. (2015, 1 septembre). *Genève 2030 : le nouveau plan directeur cantonal Entretien avec Bernard Leutenegger*. Espazium. <https://www.espazium.ch/fr/actualites/geneve-2030-le-nouveau-plan-directeur-cantonal>

Source des images dans l'ordre d'apparition:

Diagramme de l'échelle de Arnstein; Arnstein, S. R. (1969). A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Institute of Planners*, 35(4), 216-224. <https://doi.org/10.1080/01944366908977225>

Plan d'un *Vihara*; https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nasik_Vihara_No3_plan.jpg

Plan de St-Gall; https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Codex_San-gallensis_1092_recto.jpg?uselang=fr

Plan des cellules des ermitages de Kellia; Dessin basé sur: Dogma. (2017). *The Room of One's Own*. Black Square.

Diagramme de l'ensemble idiorythmique monastique; Dessiner d'après connaissances diverses, et cours à l'école polytechnique fédérale de Lausanne de Pier Vitorrio Aureli.

Photo de l'intérieur de l'îlot 13; Photo Tanguy Mulard.

Plan de zone 1952 et en bleu zone villa 2020; Archives de l'état de Genève, Plan annexé à la loi du 19 décembre 1952, définissant les zones 5 A dévolue aux villas et 5 B, la zone agricole (1:25'000; 1952va001/1), et Donnée SITG; <https://ge.ch/sitg/fiche/2385>.

Photo à Aïre; Photo Tanguy Mulard.

Photo à Cognny; Extraite de Google street view.

Diagrammes intentions, agrégation, épaissement, densification; Tanguy Mulard.

Photo à l'école de Cointrin, entrée; Photo Tanguy Mulard.

Photo à l'école de Cointrin, projet éco-le; <https://www.1001sitesnatureen-ville.ch/projets/ecoles-lieux-de-biodiversite-de-sensibilisation/>

Photo de la rue menant à l'école; Extraite de Google street view.

Rue-Jardin au japon; Référence emprunté à Emmanuelle Bonnemaïson, Bonnemaïson : E. (2019, 7 mars). *Un plaidoyer pour les rues-jardins*. Espazium. <https://www.espazium.ch/fr/actualites/un-plaidoyer-pour-les-rues-jardins>

Square Jacob-Spont au quartier des Grottes ; Photo Tanguy Mulard.

Projet de basse densité d'une coopérative d'habitation; https://www.cooperative-equilibre.ch/wp/wp-content/uploads/2020/06/EQUILIBRE_Posters_Cressy_2016.pdf

Extension villa; urbz. (2015). *Breaking ground workshop*. <https://urbz.net/breaking-ground>

Remerciements

Mes remerciements à l'équipe académique qui m'a suivi dans ce travail;
En tant que Professeur d'énoncé théorique: Luca Pattaroni,
En tant que Maître EPFL: Tommaso Pietropolli,
En tant que Directrice pédagogique: Paola Viganò.

Mes remerciements pour les proches qui m'ont aidé;
Mes parents, Alexis, Cloé, Thomas, Lucie, Mateo, Laurent.

